



AR Prefecture

017-211702659-20260305-ARH2026_001-AR
Reçu le 05/03/2026

ARRÊTÉ

établissant le **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**
au titre de l'**ANNÉE 2026**

Le Maire de : NIEULLE-SUR-SEUDRE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération D06_02_CM092022 du 26 septembre 2022 relative à la détermination des "ratios promus-promouvables" ;

Vu l'arrêté ARP_22_01 du 28 septembre 2022 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er octobre 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ère CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	PONCELET Nathalie	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	01/04/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

↳ Publié sur le site internet de la mairie,

↳ Transmis au Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique susvisé.

ARTICLE 3 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à **NIEULLE-SUR-SEUDRE**

Le : - **5 MARS 2026**

Le Maire,
François SERVENT.



PUBLIÉ LE - **5 MARS 2026**

4 Place de la Mairie
17600 Nieulle-sur-Seudre
Tél. : 05 46 85 12 04
e-mail : secretariat@nieullesurseudre.fr